



26 mars 2014

(14-1896)

Page: 1/1

Original: anglais

**COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES PROHIBANT L'IMPORTATION ET LA  
COMMERCIALISATION DES PRODUITS DÉRIVÉS DU PHOQUE**

**COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL**

La notification ci-après, datée du 24 mars 2014 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

-----

Je vous adresse la présente notification conformément à l'article 17:5 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord) qui prévoit qu'en règle générale, l'Organe d'appel distribuera son rapport dans les 60 jours suivant la date à laquelle l'appelant a notifié formellement à l'Organe de règlement des différends (ORD) sa décision de faire appel. L'article 17:5 dispose en outre que, lorsque l'Organe d'appel estimera qu'il ne peut pas présenter son rapport dans les 60 jours, il informera l'ORD par écrit des raisons de ce retard et lui indiquera dans quel délai il estime pouvoir présenter son rapport.

Le Canada et la Norvège ont notifié le 24 janvier 2014 à l'ORD leur décision de faire appel de certaines questions de droit couvertes par les rapports du Groupe spécial et de certaines interprétations du droit données par celui-ci dans ces rapports, de sorte que le délai de 60 jours expire le mardi 25 mars 2014. L'Organe d'appel ne sera pas en mesure de distribuer ses rapports pour cette date. Il ne sera pas non plus en mesure de distribuer ses rapports dans le délai de 90 jours prévu dans la dernière phrase de l'article 17:5 du Mémorandum d'accord. Cela tient au fait que les participants ont demandé le report de la date de l'audience, à la suite de quoi l'audience, initialement prévue pour les 3-5 mars 2014, a été renvoyée aux 17-19 mars 2014. Cela est aussi dû à l'ampleur de ces appels et de l'autre appel de l'Union européenne, y compris au nombre et à la complexité des questions soulevées par les participants. Nous estimons que les rapports de l'Organe d'appel concernant ces appels seront distribués aux Membres de l'OMC le mardi 20 mai 2014 au plus tard.

-----